LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°140 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».





En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 16 décembre 2018, au moins 511 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
SIGLES ET ABREVIATIONS	3
0. INTRODUCTION	4
I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE	<i>L'HOMME</i> 5
I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE	5
I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE	5
I.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES	5
I.3.DES PERSONNES ENLEVEES ET/ OU PORTEES DISPARUES	6
I.4.DES PERSONNES TORTUREES PAR DES POLICIERS, DES IMBONE ADMINISTRATIFS	
I.5. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES IMBO ADMINISTRATIFS ET DES AGENTS DU SNR	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
I.6. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE	8
I.7.VIOLATION DU DROIT D'ACCES AU SERVICE PUBLIC	8
I.8. VIOLATION DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS	8
II. FAITS SECURITAIRES	9
III CONCLUSION	11

SIGLES ET ABREVIATIONS

BBC : British Broadcasting Corporation

CDS : Centre de Santé

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la

Démocratie

ECOFO : Ecole Fondamentale

FAB : Forces Armées Burundaise

FNL : Forces Nationales de Libération

FRODEBU : Front pour la Démocratie au Burundi

IFB : Institut Français du Burundi

OPC : Officier de Police Chef

OPJ : Officier de Police Judiciaire

PJ : Police Judiciaire

SNR : Service National de Renseignement

UPRONA : Union pour le Progrès National

VBG : Violences Basées sur le Genre

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit: au moins 8 personnes tuées dont 3 cadavres retrouvés, 1 enlevée, 14 torturées, 3 arrêtées arbitrairement et 2 victimes de VBG.

Parmi les victimes, figurent 1 femme tuée, 1 femme enlevée et 1 femme arrêtée.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant les présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas de tuerie, d'enlèvement, de torture et d'arrestation arbitraire dont sont victimes des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza.

I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE

Une personne tuée en commune et province Kirundo

En date du 10 décembre 2018, vers 20 heures, sur la colline Muramba, commune et province Kirundo, Simon Nkezamihigo alias Rubera, âgé de 45 ans, membre du parti FRODEBU, père de 9 enfants, a été tué décapité à l'aide d'une machette par des Imbonerakure qui faisaient une ronde nocturne. Selon des sources sur place, la victime provenait d'un cabaret au centre de Kamabuye de la même colline. Selon les mêmes sources, la victime venait d'être libérée de la prison de Ngozi où elle avait été détenue accusée d'avoir sensibilisé la population pour voter « NON » au référendum constitutionnel de mai 2018.

1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Une personne tuée en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

En date du 15 décembre 2018, Dieudonné Ntakirutimana, ex-FAB en retraite, résidant à la 13^{ème} avenue, zone Cibitoke, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, originaire de la colline Kimerejana, commune Ruhororo, province Ngozi, a été retrouvé agonisant dans la rivière Nyabagere de la même zone. Selon des sources sur place, la victime a été évacuée dans un hôpital de la Mairie de Bujumbura où elle a succombé à ses blessures, en date du 16 décembre 2018. Selon les mêmes sources, la victime présentait des blessures au niveau de la tête et sa poitrine était gonflée.

Une personne tuée en commune Bukinanyana, province Cibitoke

En date du 11 décembre 2018, vers minuit, sur la colline et zone Masango, commune Bukinanyana, province Cibitoke, Salvator Ngendananka, cultivateur, âgé de 40 ans et membre du parti CNDD-FDD, a été tué chez lui par des gens non identifiés.

Un corps sans vie retrouvé en commune Bugenyuzi, province Karuzi

En date du 12 décembre 2018, vers 7 heures, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé par des riziculteurs dans la rivière Ndurumu séparant la colline Karuri de la commune Buhiga et la colline Canzikiro de la commune Bugenyuzi, province Karuzi. Selon des sources sur place, les jambes et les bras étaient ligotés par arrière avec une autre corde au niveau du cou. Il était aussi suspendu à un sac plein de pierres. Selon les mêmes sources, l'administrateur communal de Buhiga, Euphraise Ntakarutimana accompagnée du Commissaire provincial de police, prénommé Gilbert a recommandé à la population d'enterrer immédiatement le cadavre.

Un corps sans vie retrouvé en commune Gitaramuka, province Karuzi

En date du 12 décembre 2018, vers 6 heures, un corps sans vie du nommé Ndikubwayo, âgé de 30 ans, Imbonerakure de la colline Rwizingwe, a été retrouvé dans le marais séparant les collines Rwizingwe et Nyaruhinda de la zone Nyaruhinda, commune Gitaramuka, province Karuzi. Selon des sources sur place, ce corps présentait des signes montrant qu'il a été étranglé et les auteurs n'ont pas été connus. L'administrateur communal de Gitaramuka, Jeannette Ningabiye, a recommandé à la population d'enterrer immédiatement le corps. Deux personnes ont été arrêtées par des policiers pour des enquêtes.

1.3.DES PERSONNES ENLEVEES ET/ OU PORTEES DISPARUES

Une personne enlevée en Mairie de Bujumbura

En date du 12 décembre 2018, Jeanne Inamahoro, Premier Sergent Major et infirmière à la marine Burundaise, affectée au Port de Bujumbura, a été enlevée par des gens non identifiés lorsqu'elle rentrait de son service. Selon des sources sur place, sa famille l'a cherchée dans les cachots de la Mairie de Bujumbura mais en vain.

I.4.DES PERSONNES TORTUREES PAR DES POLICIERS, DES IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS

Une personne torturée en commune Gihanga, province Bubanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 décembre 2018 indique qu'en date du 7 décembre 2018, au centre de la commune Gihanga, province Bubanza, le prénommé Théodore, âgé de 26 ans, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, a été battu et amputé une de ses testicules et son pénis blessé par deux Imbonerakure Jean Bizimana et Ephraïm. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital de Gihanga puis transféré à l'un des hôpitaux de la capitale de Bujumbura. Selon les mêmes sources, Jean Bizimana a été arrêté et détenu au cachot du poste de la police Gihanga et Éphraïm a pris le large.

Une personne torturée en commune Mutaho province Gitega

En date du 10 décembre 2018, dans la nuit, sur la colline Bigera, commune Mutaho, province Gitega, Léonard Bakurakubusa, membre du parti FNL, aile d'Agathon Rwasa a été tabassé et blessé par le chef des Imbonerakure de la colline Bigera, Jérémie Ntahombaye, un élu collinaire de cette colline Dieudonné Ndacayisaba sur ordre de Elie, responsable du CNDD-FDD sur la même colline. Selon des sources sur place, la victime réclamait le remboursement de sa dette à Elie qui a ordonné à Jérémie et a Dieudonné de la punir.

Une personne torturée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 10 décembre 2018, vers 6 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, un groupe de 15 Imbonerakure commandés par Issa Nizigiyimana, Kimana et Jean-Marie, ont arrêté et tabassé leur collègue Imbonerakure prénommé Sébastien. Selon des sources sur place, ils l'accusaient d'avoir refusé de participer à la patrouille nocturne avec eux et qu'il les a injuriés lorsqu'ils le réveillaient. Selon les mêmes sources, ils ont essayé de le conduire au cachot mais il a résisté, puis ils l'ont battu et lui ont infligé une rançon de 15 000 fbu.

Une personne torturée en commune Gihogazi, province Karuzi

En date du 10 décembre 2018, vers 17 heures, sur la colline, zone et commune Gihogazi, province Karuzi, Révocat Nzisabira, commerçant, a été tabassé à coups de matraque jusqu'à perdre connaissance par deux policiers du poste de Gihogazi, le prénommé Epipode qui est De corps et le surnommé Gasongo. Selon des sources sur place, Révocat demandait son argent à l'un des policiers qui avait pris quelques articles équivalent à 3000 fbu dans sa boutique. Selon les mêmes sources, la victime a été évacuée par ses collègues commerçants vers le CDS Gihogazi. Le lendemain, ces policiers ont été convoqués au commissariat provincial de police.

Une personne torturée en commune et province Rumonge

En date du 10 décembre 2018, Félix Barihuta, marié et âgé de 36 ans, a été tabassé par des jeunes Imbonerekure sous la direction d'un nommé Ndayishimiye, chef des Imbonerakure de la colline Busebwa, zone Gatete, commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, Félix a été battue après une dispute au bistrot appelé Havana Bar. La victime a été hospitalisée à l'hôpital de Rumonge.

Une personne torturée en commune et province Rumonge

En date du 13 décembre 2018, un prénommé Gaspard, membre du parti Sahwanya FRODEBU, conducteur de taxi-vélo, a été tabassé par des Imbonerakure en présence de Savin Ntomoka, chef de colline Busebwa, zone Gatete, commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, la victime a été battue après une dispute au bistrot appelé Havana Bar. La victime se fait soigner en cachette de peur des représailles de ces jeunes Imbonerakure.

Huit personnes torturées en commune Giharo, province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 décembre 2018 indique qu'en date du 9 décembre 2018, vers 19 heures, sur la colline Mura, commune Giharo, province Rutana, huit personnes à savoir Lewis Ntibagirirwa, Paul Sindiho, Ntarundenga, Chartiel Ngororoka, Daniel Nteribicuro, Nyandwi, Basunura et Jean Bosco Nzenga, ont été tabassés à l'aide des barres de fer par Nderagakura, Edward Hatungimana, Obède, Fulgence Karikurubu, Cyprien et Mwungere, tous Imbonerakure. Selon des sources sur place, les victimes ont été sorties de leurs maisons et conduites à la rivière Mpanda de la localité où elles ont été tabassées toute la nuit. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure les ont tabassées en leur disant qu'elles sont des membres d'« Amizero y'Abarundi » et qu'elles seront tuées et jetées dans cette rivière si elles n'adhèrent pas au parti CNDD-FDD. Ces Imbonerakure leur ont interdit de révéler les faits et au cas contraire, ils vont les tuer. Cependant, elles ont porté plainte auprès de l'OPJ mais ce dernier n'a pas mené des enquêtes pour arrêter les présumés auteurs.

I.5. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES IMBONERAKURE, DES ADMINISTRATIFS ET DES AGENTS DU SNR

Une personne arrêtée en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

En date du 14 décembre 2018, vers le soir, Arielle Sabushimike, fille de Jean Marie Sabushimike et de Judith Ndayizeye, tous professeurs à l'Université du Burundi, a été arrêtée par des policiers dirigés par l'OPC1 Alfred Museremu, conseiller chargé des questions sécuritaires au SNR, à bord d'un pick-up, tout près de l'IFB, en zone urbaine de Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, elle a été conduite au cachot du SNR en Mairie de Bujumbura. Selon les mêmes sources, le motif de son arrestation n'a pas été communiqué.

Une personne arrêtée en commune Gitaramuka, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 décembre 2018 indique qu'en date du 9 décembre 2018, au chef-lieu de la commune Gitaramuka, province Karuzi, Félicien Muvunyi, enseignant à l'ECOFO Gitaramuka et résidant sur la colline Gitaramuka, a été arrêté et détenu au cachot communal par des policiers sur l'ordre de Jeanette Ningabiye, administrateur de cette commune. Selon des sources sur place, Félicien avait été malmené la veille, par Félix Ndayikengurutse et Serges, tous Imbonerakure, gardes du corps de l'administrateur, dans un cabaret situé près du marché de Gitaramuka.

Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure avaient tenté de l'arrêter et ils en ont été empêchés par d'autres personnes se trouvant sur place mais ils lui ont infligé une rançon de 10000 fbu qu'il avait immédiatement payée. Félicien a été relâché en date du 11 décembre 2018 sans explications.

Une personne arrêtée en commune Bukemba, province Rutana

En date du 14 décembre 2018, sur la colline et zone Gihofi, commune Bukemba, province Rutana, Juvénal Havyarimana, a été arrêté par des Imbonerakure de cette localité et conduit au cachot du poste de police de Gihofi. Selon des sources sur place, la victime était accusée de sorcellerie et d'avoir hébergé trois tanzaniens soupçonnés aussi de sorcellerie. Ces derniers étaient déjà retournés chez eux lors de son arrestation.

I.6. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une personne violée en commune Musongati, province Rutana

En date du 12 décembre 2018, sur la colline Yove, zone et commune Musongati, province Rutana, V. I, âgée de 21 ans, élève en 2ème année post fondamental, au Lycée communal de Yove, a été violée par Misigaro, Préfet des études de ce même établissement. Selon des sources sur place, cet acte de viol s'est produit dans un bar de cette localité. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté par jeunes Imbonerakure et conduit au cachot de poste communal de police de Musongati tandis que la victime a été conduite à l'hôpital de Musongati pour bénéficier des soins.

Une personne agressée sexuellement en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 10 décembre 2018, vers 16 heures, dans un bar, sur la colline Mukubano, zone et commune Nyanza-lac, province Makamba, Violette Nkeshimana, âgée de 31 ans, cultivatrice et mère de 4 enfants, a été tabassée, blessée au niveau des bras et son pagne déchiré par Melchior Ndayizeye, Imbonerakure de la même colline qui la forçait d'être sa concubine. Selon des sources sur place, elle a été accusée de l'avoir injurié.

I.7.VIOLATION DU DROIT D'ACCES AU SERVICE PUBLIC

Refus du droit d'accès au service public en commune Gishubi, province Gitega

En date du 13 décembre 2018, un nommé Ndimubandi de la colline Cimba, zone Nyabiraba, commune Gishubi, province Gitega, s'est vu refuser l'octroi d'un extrait d'acte de naissance pour son enfant par le service de l'état-civil dont le bureau se trouve sur la colline Ruhande. Selon des sources sur place, la raison du refus était qu'il n'avait pas sur lui un reçu de la contribution des élections de 2020. Selon les mêmes sources, la victime a été obligée de retourner à la maison pour amener ledit reçu qu'il avait oublié mais dès son retour il n'y avait personne pour le recevoir. Dans toute la commune personne ne peut bénéficier d'un service sans montrer le reçu de la contribution.

I.8. VIOLATION DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Destruction méchante et discrimination en commune Rutegama, province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 décembre 2018 indique qu'en date du 7 décembre 2018, sur la colline et commune Rutegama, province Muramvya, au marché de Gasange, trois buvettes dont celles d'un prénommé Bosco et d'un nommé Gakumbu, qui se trouvaient devant la

permanence du parti CNDD-FDD, ont été démolies par des Imbonerakure dirigés par un prénommé Herman alias Assassin, arguant qu'elles ont été érigées devant leur permanence. Selon des sources sur place, seule une buvette d'un prénommé Mélance, un Imbonerakure n'a pas été démolie et parmi les victimes de cette démolition figurent deux membres du parti UPRONA aile de Charles Nditije. Selon les mêmes sources, cette démolition a été commanditée par le représentant provincial du parti CNDD-FDD, Dominique qui a donné l'ordre à l'administrateur communal Vivine et au représentant communal dudit parti, Diomède.

II. FAITS SECURITAIRES

Un corps sans vie retrouvé en Mairie de Bujumbura

En date du 16 décembre 2018, un cadavre d'un prénommé Simon, conducteur de taxi-vélo, a été découvert dans la rivière Ntahangwa séparant les quartiers Kigobe et Jabe, en Mairie de Bujumbura. Les circonstances de sa mort ne sont connues.

Une personne tuée en commune Mbuye, province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 décembre 2018 indique qu'en date du 6 décembre 2018, sur la colline Gasenyi, zone Gasura, commune Mbuye, province Muramvya, Alexis Nduwimana, cultivateur, a été tué à coups de pieds par Célestin Nduwimana, commerçant de bière de la localité. Selon des sources sur place, la victime était accusée par Célestin Nduwimana d'avoir tenté de lui voler une somme de 10 000 fbu se trouvant dans la poche de sa veste. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté et détenu par la police au cachot communal de Mbuye avant d'être transféré à la prison de Muramvya.

Une personne tuée en commune Gasorwe, province Muyinga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 décembre 2018 indique qu'en date du 9 décembre 2018, vers 3 heures du matin, sur la colline Gishuha, zone Bwasare, commune Gasorwe, province Muyinga, Stephanie Nyabenda, âgée de 50 ans, a été tuée à coups de houe par Abraham Nduwayo de la même colline. Selon des sources sur place, Abraham Nduwayo était accompagné de trois autres personnes à savoir Tharcisse Kabura, de la colline Karama, commune Gasorwe, Denis Nkundabanyanka de la colline Bonero et Nsabimana de la colline Gisebeyi, tous les deux de la commune Gashoho. Selon les mêmes sources, un conflit lié à une vache opposant la victime à sa voisine Générose Kazuba est à l'origine de cet assassinat. Les présumés auteurs ont été arrêtés par la police et conduits au cachot de la PJ à Gasorwe. En outre, une fouille perquisition a été menée chez Abraham Nduwayo où deux fusils dont un fusil artisanal « mugobore » et un Kalashnikov qui avait été volé à un policier du commissariat communal ont été saisis.

Des marches manifestations dans toutes les provinces du pays

En date du 15 décembre 2018, dans toutes les provinces du pays, les autorités administratives ont organisé des marches manifestations aux chefs-lieux des provinces pour dénoncer la publication d'un documentaire de la radio BBC sur le Burundi intitulé: « kamwe kamwe-inside Burundi's killing machine ».

Selon des sources sur place, dans certaines provinces, des autorités ont forcé la population à participer aux marches manifestations. A titre, illustratif, en province Karuzi, l'administration provinciale a obligé

tous ceux qui venaient de participer aux travaux communautaires de faire une marche manifestation depuis la colline Kigoma de la commune Buhiga jusqu'au stade de Karuzi. Des Imbonerakure ont scandé des slogans contre la radio BBC et « les colons ». Arrivés au stade, le discours des circonstances a été prononcé par le conseiller principal du Gouverneur, Innocent Ntirampeba qui a invité la radio BBC de se ressaisir, de démentir et demander pardon pour les mensonges qu'elle a diffusés, si non que la justice burundaise fera son travail et que les burundais useront de leur pouvoir pour la chasser.

Aussi, en province Ruyigi, cette marche manifestation a eu lieu au chef-lieu de la province et a été rehaussée par Révérien Ndikuriyo, président du Sénat. Les manifestants scandaient des slogans disant qu'ils n'ont pas besoin des « colons » qui les exploitent, ajoutant que le premier pas a été la fermeture du Bureau de l'Office du Haut-Commissaire des Droits de l'Homme des Nations Unies au Burundi.

A Bujumbura Mairie, les marches manifestations ont eu lieu sous la direction de l'Assistant du ministre de l'intérieur avec la participation d'autres cadres de l'Etat, des membres du parti CNDD-FDD et de ses alliés. Ils ont dénoncé le récent documentaire que la radio BBC a diffusé portant sur les centres clandestins de détention et de torture. Ils se sont insurgés aussi contre la lettre du Président Ougandais Yoweri Kaguta Museveni qui a répondu à son homologue burundais.

Contributions forcées en commune et province Rumonge

Depuis le 10 décembre 2018, le Gouverneur de la province Rumonge, Juvénal Bigirimana, a obligé à toutes les personnes exerçant des métiers dans sa province de contribuer pour les élections de 2020 et pour la construction d'un bâtiment provincial. Selon des sources sur place, chaque agent de transport doit payer une somme de 12 000 fbu pour la contribution aux élections de 2020. Des propriétaires de véhicules de transport de personnes vont payer aussi 12000 fbu et le gouverneur a distribué des carnets de reçus aux représentants des rabatteurs pour collecter cet argent auprès des chauffeurs. Aussi, des propriétaires de magasins et de boutiques devront contribuer une somme de 10 000 fbu en plus de 2000 fbu donné par chaque ménage. En outre, lors d'une réunion organisée à l'intention des fonctionnaires, le 7 décembre 2018, le Gouverneur de cette même province a exigé à chaque fonctionnaire un sac de ciment pour la construction d'un nouveau bâtiment provincial et il a recommandé à tous les responsables scolaires d'aller en informer le personnel à leur charge.

III. CONCLUSION

Des allégations de violations et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tuerie, d'enlèvement, de torture, d'arrestation arbitraire et illégale ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants du pouvoir du parti CNDD-FDD sont rapportés.

Les membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa ont été particulièrement la cible de ces violations.

Des contributions forcées pour les élections de 2020 ont été signalées au cours de cette période.

Des marches manifestations ont été organisées dans le pays pour dénoncer le documentaire diffusé par la radio BBC.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.